

Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° AM2023_17

OBJET : DELEGATION TEMPORAIRE DES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL A UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de VACHERESSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil ;

Considérant que le maire et les adjoints sont empêchés le 30 juin 2023 ;

Considérant que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à M. PETIT-JEAN Aurélien, conseiller municipal, de manière exceptionnelle ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur PETIT-JEAN Aurélien, conseiller municipal, assurera en nos lieu et place, les fonctions d'officier d'état civil le 30 juin 2023.

Article 2 : Le secrétaire de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et copie sera adressée à Monsieur le Préfet. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République de Thonon-les-Bains.

Fait à VACHERESSE, le 29 juin 2023

Le Maire,



Ange MEDORI